



PREFET DE LA HAUTE-VIENNE

Direction des collectivités
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme
et de l'aménagement

Affaire suivie par Carine CEDELLE
Tél. 05-55-44-18-76

Mél : carine.cedelle@haute-vienne.gouv.fr

Limoges, le

10 JUIL. 2013

**Extrait de décision de la Commission départementale
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 9 juillet 2013, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SARL JTH, dont le siège social est situé à La Maison Rouge 19200 USSEL, représentée par, M. Tony HAMARD, gérant, de procéder à la création d'un magasin à l enseigne « FRACASS » d'une surface de vente de 1 645 m², Parc d'activités Magré-Romanet, 345F route de Toulouse sur la commune de Limoges.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Limoges.

Pour le Préfet,

**POUR LE PRÉFET,
LE DIRECTEUR DÉLÉGUÉ,**

Gérard JOUBERT